



Mairie d'AUBY
Contrat TOP REGIE
Décision n°2026/08/SF

Publié le 23 janvier 2026

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 en date du 16 mai 2025, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la mise place d'une animation pour les vœux,

Vu les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n° 611,

Le Maire

Décide :

De passer un contrat avec « TOP REGIE » pour la mise en place d'une animation pour les vœux du samedi 31 janvier salle Michel Dujardin.

De payer la somme de 2 975.00 € TTC :

TOP REGIE
176 rue Augustin Tirmont
59283 RAIMBEAUCOURT

AUBY, le 08 janvier 2026.

Bernard CZECH,

Maire



1.1.1_DEC_20260108_ BCZECH_FETESEVENEMENTIEL_CONTRAT_VOEUX_TOP REGIE